



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 5 avril 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-4-10-3**

### Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

### Service consulté

## **POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION : CUMUL DU RSA AVEC LES RESSOURCES LIÉES À L'ACTIVITÉ DE VENDANGES**

Résumé : Favoriser le retour à l'emploi des publics les plus fragiles, bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) notamment, est une exigence absolue pour le Département.

Dans cette perspective, l'opération vendanges et rSa a été soutenue pour la première fois par le Département du Haut-Rhin en 2018 et s'est avérée extrêmement positive. Elle a permis à 187 bénéficiaires du rSa de faire les vendanges et de cumuler ces revenus avec l'allocation rSa.

Cette mesure « gagnant-gagnant » présente le double avantage d'inciter les allocataires du rSa à trouver un emploi, même de courte durée, et de permettre aux viticulteurs de recruter une main d'œuvre locale. Elle s'inscrit en outre dans un soutien affirmé à la filière agricole dans son ensemble.

Aussi, après une opération dont tous les acteurs concernés (Association des Viticulteurs d'Alsace-AVA, Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales-CAF, Mutualité Sociale Agricole-MSA, partenaires associatifs et professionnels du Département) soulignent la réussite, il est proposé de la poursuivre en 2019 et 2020, afin de permettre le cumul des revenus procurés par la réalisation des vendanges avec l'allocation rSa.

C'est l'objet du présent rapport qui ne comporte pas d'incidence financière directe.

En 2018, le projet est parti d'un certain nombre de constats et de points d'appui :

- Spécificité de la viticulture alsacienne (vendanges « manuelles » durant la période de fin août - crémant jusqu' à fin octobre - vendanges tardives et grains nobles).
- Production du vin d'Alsace aux 2/3 haut-rhinoise.
- Difficultés des viticulteurs à trouver des vendangeurs du fait que le public traditionnel (retraités et étudiants) se détourne de cette activité et que l'hébergement n'est plus d'usage.

- Constat de Pôle Emploi et des référents accompagnant les bénéficiaires du rSa que certains d'entre eux renonçaient à effectuer les vendanges par crainte de perdre des revenus. En effet, le rSa étant une allocation différentielle, ses modalités de calcul prévoient la prise en compte de l'ensemble des ressources, y compris les salaires du ménage (même pour une activité de courte durée). Ceci peut effectivement déstabiliser les budgets précaires des foyers bénéficiaires du rSa.
- Travaux ne nécessitant pas de qualification, missions courtes, pouvant convenir à des personnes qui souhaitent remettre le pied à l'étrier de l'emploi, par un travail en extérieur ou à temps partiel.
- Existence de la Cellule Alsace Vendanges (composée de Pôle Emploi, de l'Association des Viticulteurs d'Alsace AVA et de la Mutualité Sociale Agricole MSA), opérationnelle depuis près de 25 ans, qui favorise la mise en lien des demandeurs d'emploi avec les viticulteurs.
- Partenariat construit avec la CAF.

Dans ce contexte, il est apparu pertinent en 2018 de permettre, à titre expérimental, (par délibération de la Commission Permanente du 6 juillet 2018) le cumul du rSa avec les ressources tirées des vendanges afin, notamment, que la réalisation de cette activité soit davantage incitative pour les allocataires du rSa.

L'opération s'est appuyée sur la dynamique partenariale, a fait l'objet d'une communication importante (auprès des référents rSa, par des conférences de presse...) et s'est avérée particulièrement intéressante pour tous.

Au final, 187 bénéficiaires du rSa haut-rhinois ont participé aux vendanges et ont pu cumuler ces revenus avec l'allocation rSa, sans suradministration et en auto-organisation, et cela quelle que soit leur situation au regard de l'accès à un emploi. Pour certains d'entre eux, cette expérience a favorisé la découverte d'un métier, d'un secteur d'activité porteur, et s'est traduite par une embauche (intérim notamment).

Les vendanges sont donc un véritable tremplin, apportant une reconnaissance professionnelle, un rythme de travail régulier, des compétences intéressant un secteur en tension et ouvrant sur des perspectives d'emploi.

Les vendangeurs bénéficiaires du rSa étaient à 62 % des hommes et à 38 % des femmes, d'un âge moyen de 37 ans, habitant à 82 % le nord du Haut-Rhin, ce qui correspond à la zone principale de vendanges.

Plus de la moitié des allocataires ont travaillé sur deux mois, septembre étant le mois le plus fort de l'activité.

De nombreux allocataires auraient souhaité vendanger. Pour certains, l'information concernant cette opération a été trop tardive et les équipes étaient déjà constituées. D'autres, notamment du sud du département, ont été confrontés à une problématique de mobilité.

L'opportunité donnée par la CP du 6 juillet 2018 de cumuler également les revenus liés à l'activité de cueillettes avec le rSa n'a pas été développée en 2018. Effectivement, cette activité est plus difficilement identifiable dans ses contours et s'étale sur presque toute l'année.

Aussi, au regard du bilan convainquant, partagé par tous les partenaires (AVA, Pôle emploi, CAF, MSA, partenaires associatifs et professionnels du Département) - réunis en décembre 2018 et en février dernier, il est proposé de maintenir, pour 2019 et 2020, la possibilité de cumuler les ressources procurées par la réalisation uniquement des vendanges avec l'allocation rSa, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Tous les bénéficiaires du rSa (de l'accompagnement social au professionnel) sont concernés, ceux habitant en proximité du vignoble (colmariens) comme ceux de la région mulhousienne. Des actions réfléchies et ciblées seront mises en œuvre à destination de ce public avec notamment les grandes caves, pour permettre la recherche de solutions, la mobilité étant le premier frein recensé. Des jeunes (Mineurs Non Accompagnés MNA, jeunes majeurs) non bénéficiaires du rSa pourraient également être mobilisés.

La communication concernant cette mesure sera optimisée, notamment avec celle de la Cellule Alsace Vendanges, également en direction des bénéficiaires et de leurs référents et ce dès le mois de mai. Le circuit et le fonctionnement administratifs seront aussi améliorés.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin qui a expérimenté la même mesure sur le secteur de Barr en 2018 est associé ; une mise en œuvre commune est prévue cette année à l'échelle alsacienne.

L'opération vendanges et rSa permet, par ailleurs, d'entreprendre un réel travail sur cette filière en tension :

- Identification de besoins de main d'œuvre en dehors de la période des vendanges pour l'entretien des vignes (descente du bois, liage/arcage, taille...),
- Nouvelles perspectives d'emploi à terme dans le secteur (évolution des règles phytosanitaires, départs à la retraite et développement de la culture biologique).

Aussi, lors de la CP du 18 janvier dernier, le Département du Haut-Rhin a-t-il prévu de mobiliser et de financer 90 Contrats d'Initiative Emploi en 2019. Pour leur mise en œuvre concrète dans la filière viticole et plus largement agricole, les services départementaux vont travailler de manière rapprochée plus particulièrement avec Pôle Emploi et l'AVA et plus globalement avec les différents acteurs de ce champ.

Le rapport est inscrit à l'ordre du jour de la 10<sup>ème</sup> commission du 29 mars 2019.

En conclusion, il est proposé d'autoriser les bénéficiaires du rSa à cumuler l'allocation rSa avec les revenus procurés par les vendanges pour les années 2019 et 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT